



## Nous n'étions pas mariés me réclame la caution de loyer

-----  
Par maryline64

bonjour

mon ami m'a quitté le 4 novembre 2011, nous n'étions pas mariés, nous avons eu une petite fille... nous avons vécu 5 ans et demi sous le même toit.

nous devons faire une requête conjointe au juge des affaires familiales.

aujourd'hui il me réclame :

la caution du loyer : 1100 euros c'est lui qui l'avait réglé à l'époque

l'argent de la voiture qu'il m'a offerte, la carte grise est au deux noms : 2600 euros

ma question est : suis-je obligée de lui rendre ce qu'il me réclame ???

et quand n'est-il de la taxe d'habitation, taxe ordures ménagères que je règle depuis toujours.

depuis qu'il nous a quittés il ne me verse rien mais a l'intention de me verser une pension alimentaire.

merci pour votre aide.

-----  
Par coeur

Bonsoir, il ne peut rien te réclamer tout a été fait de son plein grés, vous viviez ensemble donc zero euro....